

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE DE SALAPOUMBÉ

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

SALAPOUMBÉ COUNCIL

**INTERNAL TENDERS BOARD OF PUBLIC
CONTRACTS**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/2025 DU
02/07/2025**

**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX RESEAUX ELECTRIQUES DANS LA
VILLE DE SALAPOUMBÉ, COMMUNE DE SALAPOUMBÉ, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA
ET NGOKO, RÉGION DE L'EST**

Financement : Budget Communal de Salapoumbé Exercice 2025

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun au titre de l'exercice 2025, le Maire de la Commune de Salapoumbé, Maître d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la réhabilitation des réseaux et ouvrages électriques de la ville de Salapoumbé, Commune de Salapoumbé, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont détaillés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres, se déclinent ainsi qu'il suit :

☞ **Lot 1 : Réhabilitation du réseau électrique de Salapoumbé (Place des fêtes)**

- a) Réhabilitation du champ solaire photovoltaïque de la place des fêtes ;
- b) Réhabilitation du local technique ;
- c) Réhabilitation du réseau électrique de distribution ;
- d) Mobilisation du chantier et prestations diverses.

☞ **Lot 2 : Réhabilitation du réseau électrique de Salapoumbé (Hôtel de ville)**

- a) Réhabilitation du champ solaire photovoltaïque de l'hôtel de ville ;
- b) Réhabilitation du local technique ;
- c) Réhabilitation du réseau électrique de distribution ;
- d) Mobilisation du chantier et prestations diverses.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de quatre (04) mois ou cent vingt (120) jours calendaires, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4. Allotissement, coût prévisionnel et imputations budgétaires

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont répartis en deux (02) lots distincts selon le tableau suivant :

LOT N°	INTITULE	COUT PREVISIONNEL (Francs CFA)	IMPUTATION BUDGETAIRE
1	Réhabilitation du réseau électrique de Salapoumbé (Place des fêtes)	40 000 000	
2	Réhabilitation du réseau électrique de Salapoumbé (Hôtel de ville)	20 000 000	

N.B. : Un soumissionnaire peut être adjudicataire des deux (02) lots.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises installées au Cameroun, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'électrification en général et de l'électrification solaire en particulier et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'offres. La participation sous forme de groupement est autorisée à condition que le chef de file du groupement soit clairement désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent distinctement.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par les Fonds propres de la **Commune de Salapoumbé** au titre de l'exercice 2025.

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission représentant 3% du coût prévisionnel, établie par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°15 du DAO, soit un montant d'**un million deux cent mille (1 200 000) francs CFA** et six cent mille (600 000) francs CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres. L'absence du cautionnement provisoire conforme au modèle joint dans le **Dossier d'Appel d'Offres** entraîne à l'ouverture des plis, la non-recevabilité de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Les chèques bancaires peuvent être acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **service de la Planification et du Développement Local de la Commune de Salapoumbé**, Service Technique, B.P. 01 Salapoumbé, Tél : 691 692 307/ 691 701 441, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu aux heures ouvrables auprès du **service de la Planification et du Développement Local de la Commune de Salapoumbé**, Tél : 670 621 257/ 691 701 441, dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) Francs CFA** représentant les frais d'acquisition du dossier, payables à la **Recette Municipale de Salapoumbé**. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission. Lors de l'acquisition du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (B.P., Fax, e-mail, téléphone, etc.).

10. Remise des offres

Chaque soumissionnaire devra présenter son offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles. Chaque offre rédigée en français ou en anglais sous pli fermé devra parvenir au **Secrétariat Général de la Commune de Salapoumbé, Service de la Planification et du Développement local à Salapoumbé** au plus tard le 24/01/2025 à 13 h précises. Toute offre déposée au-delà de cette date sera purement et simplement rejetée.

En outre, chaque offre devra se présenter en un pli unique contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier). Les sous-plis devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/2025 DU
02/01/2025**

**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX ET OUVRAGES ELECTRIQUES DE LA
VILLE DE SALAPOUMBÉ, COMMUNE DE SALAPOUMBÉ, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET
NGOKO, RÉGION DE L'EST**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère

chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours possible.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis (pièces administratives, des propositions techniques et financières) se fera en un temps et aura lieu le **24/03/2025 à 14 heures** précises dans la salle des actes de la **Mairie de Salapoumbé** par la **Commission Interne de Passation des Marchés Publics** de ladite Commune, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera suivant deux types de critères : **les critères éliminatoires et les critères essentiels**. Les **critères éliminatoires** fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les **critères essentiels**. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Les critères essentiels sont les critères clés pour juger de la capacité technico-financière des soumissionnaires à exécuter les travaux, objet du présent appel d'offres. L'évaluation des offres suivant les critères essentiels sera faite d'après le système de notation binaire **oui/non**.

13.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

1. L'absence de la caution de soumission ;
2. L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48heures après le dépôt des offres ;
3. La présence de fausses déclarations, des pièces falsifiées ou scannées dans l'offre du soumissionnaire, sans préjudice des poursuites judiciaires ;
4. La non-conformité de l'offre aux spécifications techniques ci-après : Plan type, méthodologie d'exécution des travaux, délai d'exécution des travaux, devis descriptif, estimatif et quantitatif ;
5. L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
6. L'absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon et de non défaillance dans un marché public antérieur ;
7. L'absence d'un rapport de visite du site dûment signé sur l'honneur par le soumissionnaire et daté ;
8. Une note technique inférieure à 80% de « oui » par rapport aux critères essentiels ;
9. Une offre financière anormalement basse.

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera suivant les critères essentiels ci-après définies :

N°	Critères essentiels	Notation binaire
1	Présentation de l'offre	Oui/Non
2	Références du soumissionnaire	Oui/Non
3	Moyens humains	Oui/Non
4	Moyens matériels et logistiques	Oui/Non
5	Méthodologie d'exécution et planning des travaux	Oui/Non
6	Capacité financière	Oui/Non
7	CCTP et CCES paraphé à chaque page et signé à la dernière	Oui/Non

Seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 75% de « oui », à l'issue de l'évaluation technique, seront retenues pour l'évaluation financière.

L'évaluation de l'offre financière sera basée sur le montant total de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original sera purement et simplement rejetée.

14. Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Salapoumbé, Autorité contractante, attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre pour un lot considéré, aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée de la validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du service de la Planification et du Développement Local de la Commune de Salapoumbé, Service de la Planification et du Développement local Tél. : 670 621 257 / 691 701 441

17. Additif à l'Appel d'offres

Le Maire de la Commune de Salapoumbé, Maître d'ouvrage, se réserve le droit en cas de nécessité avérée ou de cas de force majeure, d'apporter toute modification ultérieure utile au présent Appel d'offres.

18. Dénonciation des actes de corruption

En cas d'actes de corruption ou de mauvaises pratiques avérés, bien vouloir contacter le Ministère des Marchés Publics ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Salapoumbé, le 02/04/2025

Le Maire de la Commune
Autorité

AMPLIATIONS:

- Préfet/Boumba et Ngoko
- Président de la CIPM/C-Salapoumbé
- DD MINMAP/Boumba et Ngoko
- ARMP (pour publication et archivage)
- Affichage
- Archives/Chrono



MOSSADIKOU Norbert

Le Maire